Genre du véhicule

Marque

Fiche d'homologation no

EQUIPEMENT Equipement	at Alastmiana 6 V	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
Feux de route CR (E)	Avortisson ortigue	Genre du véhicule Voiture de tourisme
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
Feux de croisement <u>CR (E)</u>	Feux de position A (E)	Marque & typeAPAL Rancho
Feux de gabarit	Feux de brouillard	
Avertisseur <u>électrique (1-to</u>	n) Niv. sonore 97 dB/A	
Essuie-glace électrique	Lave-glace Oui	Forme de la carr. ouverte (Buggy)
Feux arrières R - Sl (E)	Catadioptres I (E)	
Feux stop R - S1 (E)	Feux de recul	Places ass. ; Total 4 2 avant)
Eclair. plaque contr. 2/au centre	Plaque forme XXXX/oblongu	Poids à vide 580 Carburant B
Rétroviseur 1/intér. + à dro	ite Indic. vitesse km/h	- CV 4.3 Cylindrée 845 cm ³
Indic, direction clign, schéma II		
AV 1 (E) latér		Poids total 1070 Poids de
Avert. clign.		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Antivol:verrou de direction		1
viitivoi.veilou de difection	1	
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc.homologué = R 1123A4557841R		

- Pour la transformation il ne peut être utilisé un châssis ayant subi un accident.

*) Frein de service: hydraulique à 1 circuit admis jusqu'au 31.12.72.

- I am with relation to the peak of the peak
- Les véhicules ne peuvent être expertisés par des entreprises de la branche automobile selon art. 82 al. 2 OCE.
- La maison procédant à la transformation (R.Bähni, Collex-Genève) doit fournir une garantie écrite concernant la bienfacture du travail accompli aux autorités d'admission.

Equipement:

- Châssis Renault 4-R
- Les arêtes des pare-boue doivent être bordées.
- Déparasitage selon OCE annexe 8.
- Des chaînes de sécurité, avec fourreaux en caoutchouc sont exigées de chaque côté.

Zurich, 5.7.72 / Berne, 31.7.72